



CSA SPIP du 13 janvier 2025 - Déclaration liminaire

Nous sommes réunis pour ce premier CSA SPIP de l'année 2025. Comme il est d'usage nous souhaitons une belle année à l'ensemble des personnels d'insertion et de probation qui œuvrent dans des conditions de travail chaque jour plus dégradées. Nous adressons nos meilleurs vœux aux élu.e.s de cette instance. Que nos échanges permettent un débat respectueux des points de vue de chacun.e.. Aux membres de l'administration nous souhaitons pouvoir construire ensemble des orientations permettant l'amélioration des conditions de travail des agents et de l'accompagnement des personnes qui nous sont confiées.

Il ne s'agit pas de vœux pieux mais bien d'une volonté de voir les orientations changer de cap.

Nous exprimons notre total soutien aux collègues gravement agressés au CP d'Aix Luynes, à tous leurs proches et aux personnels de l'établissement. Ce changement de CAP est une nécessité absolue pour lutter contre une surpopulation qui met non seulement tous les agents pénitentiaires en danger, mais également les personnes détenus et toute la société.

Cette nouvelle année ne saurait donc gommer les difficultés actuelles, tant les besoins de changement sont importants.

Depuis maintenant un an, nos missions sont attaquées quotidiennement. Les orientations sécuritaires ne font que dégrader un système qui est pourtant à bout de souffle et qui ne saurait tenir sans l'engagement de l'ensemble de ses personnels, dans les SPIP et les établissements.

A l'occasion de ce changement d'année nous aurions pu souhaiter une évolution de la méthode ministérielle. Il n'en est rien. A l'heure où nous parlons des personnels d'insertion et de probation de toute l'île de France sont sommés d'arrêter toute activité afin de participer à une séance politique organisée par et pour notre Ministre. La désinvolture avec laquelle notre administration organise cet événement nous interpelle et nous interroge sur les priorités données. Comme lors de l'organisation d'un "cocktail" début décembre à l'intention des personnels de direction, nous appelons les personnels d'insertion et de probation de l'île de France à ne pas s'y rendre. Si l'objectif est de montrer que notre Ministre se préoccupe des SPIP, quelle vilaine façon de faire que d'exiger de dizaines d'agent.e.s qu'elles et ils se tiennent à la disposition du ministre, en moins de 48h, comme si le travail qu'ils.elles s'efforcent pourtant de faire auprès des usager.e.s était accessoire. Comment envisager autre chose que du mépris lorsque l'on attend de nous que nous rappliquions, tels de fidèles canidés, au moindre sifflement de celui qui imagine être notre maître? Nous ne sommes pas dupes sur l'objectif visé. qui n'est autre qu'une énième démonstration de communication teintée d'autoritarisme;

Nous sommes surtout réalistes sur les répercussions de sa politique sécuritaire sur nos quotidiens professionnels. Le travail de sabotage des permissions de sortir collectives en est l'exemple parfait. Ce sabotage a été méthodiquement et savamment orchestré par notre Ministre, avec la complicité active de notre administration. Depuis l'incident du planétarium de Rennes plus aucune permission collective n'est organisée dans nos établissements et ce jusqu'à nouvel ordre.

Nous le rappelons haut et fort, l'organisation de permissions collectives est régie par la loi. Ce cadre réglementaire et législatif est aujourd'hui bafoué sur l'autel de la démagogie sécuritaire avec pour conséquence le piétinement du droit des personnes détenues et l'invisibilisation de l'action du SPIP et de ses partenaires. Alors que les conséquences sont déjà terribles, nous observons à quel point la pression est mise sur nos managers par l'application de la politique tolérance 0. Ces derniers semblent plus inquiets de ne pas faire de vague pour ne pas perdre leur poste plutôt que de mettre en œuvre le cadre réglementaire.

Les bruits de couloirs nous encouragent à penser que notre Ministre se saisit enfin de la question de la surpopulation carcérale en souhaitant mettre en œuvre un numerus clausus dans les établissements. Nous attendrons de voir les contours de sa mise en œuvre avant de nous réjouir totalement. Nous restons aussi déterminé.e.s en ce début d'année concernant la mise en œuvre du projet de loi SURE, qui, s'il était appliqué comme présenté, n'aurait pour conséquence que d'augmenter encore le nombre de détenus.

Concernant l'ordre du jour nous allons aborder la question du droit du travail des personnes détenues et la mise en œuvre d'une médecine de prévention. Nous ne pouvons qu'être satisfaits de voir les droits de travailleuses et travailleurs, peu importe leur lieu d'exercice, enfin petit à petit appliqués. Mais la route est encore bien longue pour faire sortir le travail des personnes détenues de la zone de non-droit qu'est encore le travail pénitentiaire. A peine 30% ont accès au travail et lorsque l'ATIGIP se vante de "coûts maîtrisés" il faut en réalité y lire main d'œuvre malléable, payée au lance-pierre, à moins de la moitié du SMIC horaire.

Il est également intéressant de noter comme certaines orientations sont effectives avec une célérité hors norme quand il faut attendre plus de 4 ans pour que soit décliné le volet médecine de prévention de la réforme du travail pénitentiaire amorcée en... 2021.

Nous resterons vigilants localement à leur mise en place, notamment dans un contexte de disette de la médecine du travail qui a perdu près de 20% de ses effectifs en 15 ans et de suractivité de l'ensemble des professionnels dans les établissements pénitentiaire.

Nous échangerons aussi sur l'organisation des futures élections professionnelles. Nous sommes surpris de voir les modifications de la cartographie des instances proposées par la DAP, qui à aucun moment n'évoque les SPIP injustement privés d'instance de dialogue social, indispensable au niveau local comme national. Cette demande de mise à plat a pourtant été faite à plusieurs reprises. Que les CSAI compétents se chargent de toutes les questions relatives à l'organisation de travail dans ces SPIP est un non sens et prive nos collègues d'une représentativité de la filière.

En dernier lieu, la lueur d'espoir qui nous a traversés à la lecture d'un point consacré au suivi des engagements, pas important pour le bon déroulement de cette instance, s'est éteinte sitôt le document ouvert. Un tiers des 6 engagements mentionnés reste à l'état larvaire. C'est notamment le cas des conclusions de l'étude sur la prise en charge des personnes radicalisées qui doit manifestement avoir pris feu dans l'un de vos parapheurs puisque après un nombre incalculable de promesses de "sous peu", force est de constater que son avancement n'est ici même plus précisé. Vous conviendrez qu'il commence à être difficile d'y voir autre chose que de la rétention, à l'heure pourtant où la doctrine est étendue aux milieux ouverts et où il est envisagé d'étirer à l'ensemble de la délinquance organisée le régime dérogatoire et liberticide d'exécution de peine dont font l'objet les personnes radicalisées.

Fidèle à ses valeurs, la CGT IP continuera de porter ses revendications dans tous les lieux utiles pour qu'une Justice humaine respectueuse de ses personnels et des personnes qui nous sont confiées soit au centre de nos préoccupations quotidiennes.

Montreuil, le 13 janvier 2026